

ear the printed stamp of the Bank. 527
12



AFFIDAVIT OF BRITISH NATIONALITY

I, *Ali Garrouk, son of Ahmed*, do swear
that I am a British born subject, born at *Limas*,
and have never taken the Oath of Allegiance to any Foreign
Sovereign or State, or have otherwise become a citizen or subject
of a Foreign State

(Signature)

Ali Garrouk

Sworn before me at *Valletta Malta*, this
15th day of *February* 19*12*

(Signature)

Edgar Harris
Magistrate of Judicial Police.



CHEMLA
INTERPRÈTE
TRADUCTEUR ASSERMENTÉ
TUNIS

N: 11645

Traduction de l'hébreu

Pardevant nous, notaires soussignés,
nommés à Tunis par décrets de notre
Souverain, ont comparu

1: Monsieur Yovda fils de feu
Jacob Seknagi âgé de soixante-deux ans,
demeurant à Tunis

Et 2: Monsieur Mardochée fils de
feu Joseph Smadja âgé de soixante-~~(dix)~~
ans demeurant à Tunis

Lesquels attestent, dans les formes
qui de droit qu'il est bien et dûment
étalé à leur connaissance que l'honorable
Monsieur Ali fils du vénérable et conside-
rable Sidi Ahmed Harrouk ^{fils de} El Arbi
Harrouk et de Madame Beya fille de feu
Sidi El Oufour, est né à Tunis le deux
Décembre mil huit cent soixante quinze

Dont acte fait à Tunis le dimanche
quatorze Janvier mil neuf cent douze
Coût quatre francs vacation non
comprise,

Enregistrement un franc,
Répertoire et timbre un franc

RILEGATURA STRETTA
TIGHT BINDING

Missing Information

Transcrit au répertoire des notaires
page dix-sept numéro cent soixante-douze
et page soixante numéro cinq cent huit
Signé Leon Bonan (premier notaire)
Signé Maklouf-Har Guez (second notaire)

Vu pour légalisation de la signature
de M. Cleusa apposée ci contre
Tunis, le 15 janvier 1912

Président du Tribunal
Victor Defex



Vu pour légalisation de la signature
apposée ci dessus de M. Nequm
Juge au Tribunal de Tunis
TUNIS, le 15 janvier 1912
Le Vice-Consul de France



Victor Defex

Vu pour légalisation de la signature apposée

de M. de S.

Ministre

de S. A. le Bey

Tunis le

1912

Vu pour légalisation de la signature apposée

Le Consul

de M. Victor Defex 1^{er} interprète à la Résidence Générale
Chef de Vice-Consul de France à Tunis
Tunis, le 15 janvier 1912



Président G^{ral} et par ré éqation
1^{er} interprète à la Résidence G^{rale}
Chargé du la Chancellerie

Victor Defex

Pour traduction conforme

Coût trois francs -

Tunis, le 15 janvier 1912

L'interprète Traducteur assermenté,
M. Maklouf-Har Guez



Chemblo

TUNIS	
JOINT	15-1-1912
BATE	15-1-1912
TARI	5
DIS	5
PERCU	5

For the legalization of the Signature of
Mr Gresh French Vice Consul at Tunis -
British Consulate General
Tunis February 3rd 1912



W. Schumler
Vice Consul